LE SERMAGEOIS

n° 144

Louis

Albin

Rosalie

Mairie de Sermages 58290

Tél : 03.86.84.63.49

commune-de-sermages1@orange.fr

Bulletin d'informations municipales

Avril 2025

Sommaire

- Mot du maire
- Conseil municipal
- CCAS
- Info Préfecture
- Info Sénat
- CIDFF
- France travail
- CC BLM
- Info vélo
- A Notre Dame de La Salette
- Soirée théâtre
- Comité des Fêtes
- Tous à cheval
- Bienvenue
- Vie communale
- Pléchie morvandelle
- Fleurissement
- Verger conservatoire
- Souvenir français
- Couverture mobile
- Agenda
- Annonces
- Pour se distraire

Le CCAS de Sermages

A votre service !

Le Centre Communal d'Action Sociale de Sermages se met à votre disposition. Il propose divers services et peut s'adapter en fonction des demandes

Les tarifs sont les suivants : Jardinage :
- *sans matériel : 20€/heure*
- *avec matériel : 25€/heure*
- *avec tracteur tondeuse : 30€/heure*
- *avec gros matériel (tracteur) : 60€/heure*

Informations et inscriptions en mairie.

Déchetterie

(03.86.30.77.66 et 03.86.30.60.38 et 06.03.85.23.76)

Du Lundi au vendredi : de 7h30 à 11h45
Le Samedi 9h à 12h15

Gratuit pour les particuliers avec un véhicule léger.
Payant pour les véhicules plus importants et les professionnels, par redevance selon le type de véhicule :
Remorque/utilitaire : 5 €, fourgon : 9 €, camion 13 €.

Location de la salle socioculturelle de SERMAGES

Pour toute réservation ou information, contactez la mairie au 03.86.84.63.49

	1 demi-journée (6 heures)	1 journée (Du lundi au vendredi de 8h à 22h)	2 journées consécutives
Habitants de la commune	100 €	150 €	230 €
Habitants hors commune	100 €	200 €	300 €
Forfait cuisine	20 €	30 €	50 €
Chauffage	20 €	30 €	50 €

Bibliothèque de Sermages

Tous les vendredis

De 17h00 à 18h00

RésoGardes 3237

Pharmacies de garde :

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de chez vous, composez le 3237, puis tapez, à la demande, votre code postal. Vous serez alors mis en relation directement avec la pharmacie de garde.

Garde des médecins

Pour connaître les médecins de garde, composez le 15

Dr DOMART ☎ 03.86.84.27.04
Dr LAMBOURG ☎ 03.86.84.22.61
Dr LENOIR ☎ 03.86.30.73.08

PERMANENCES

Lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Mairie de Sermages 58290

Samedi de 11h à 12h

avec Mme le Maire

ou ses adjoints

LE MOT DU MAIRE

Il était une fois, au cours du premier trimestre de l'année 2025, trois bébés naissaient, qui, par leur venue au monde, firent naître la joie, l'amour et le bonheur dans le cœur de leurs parents, de leurs familles et de tout un village.
De mémoire de sermageois c'est exceptionnel !

Albin, le tout premier poupon de l'année, a découvert la vie le 3 janvier à Nevers. Nous adressons toutes nos sincères félicitations à Elodie Marceau et Anthony Poirier, tous trois domiciliés au hameau "Les Granges".

Quelques jours plus tard, le 9 janvier, Rosalie du Peloux de Praron Martin a pointé le bout de son nez à Nevers. Ses parents, Séverine du Peloux de Praron et Nicolas Martin sont domiciliés à Mouasse, hameau de Saint-Hilaire en Morvan. Non pas que nous ayons annexé cet hameau, mais nous tenions à vous en faire part.

Louis Parent n'était pas bien pressé de voir le jour, il a, tout de même, décidé de pousser son premier cri le 13 mars à Moulins. Toutes nos félicitations à Laura Charon et à Jean Parent, domiciliés, quant à eux, au 110 chemin de la Planche aux Dames.

Trois rayons de soleil qui vont illuminer la vie de leurs parents et de leur famille !

Nous souhaitons la bienvenue à Dominique Pedron qui a posé ses valises au 419 chemin des Guignebards. Bienvenue également à Alexia et Louis Seronde qui ont emménagé à Mouniot en février. Ils ont décidé de construire leur vie de famille à Sermages, ils ont, d'ailleurs, une annonce à vous faire...

Tous nos vœux de réussite à Fanny Collin, cavalière émérite, qui devient monitrice d'équitation indépendante avec la création de son entreprise le 18 novembre 2024 après des années de formations exigeantes.

La municipalité présente ses sincères condoléances à la famille de Monsieur Cesca Edouard.

Durant ces trois premiers mois, Sermages fut le théâtre de plusieurs manifestations où les convives eurent plaisir à se retrouver.

Le 12 février, dans le cadre de la saison culturelle "Côté jardins" en partenariat avec la communauté de communes Bazois Loire Morvan, nous ont été présentées deux courtes formes sur la vieillesse et le désir des plus originales !

Puis, le 22 février, l'association "A Notre Dame de la Salette" proposait une soirée théâtre "La Cuisse du Steward" jouée par la "La Malle au Grenier", association basée à Massongy en Haute-Savoie. Notre talentueux Jonathan Grimond a excellé aux côtés de ses amis comédiens. Le dépaysement fut total, le texte, parfaitement maîtrisé, nous a transportés dans la Cordillère des Andes... A l'issue de la représentation, le public, venu nombreux, a pu se régaler, grâce à un repas préparé par les membres de l'association.

Pendant ce temps, depuis janvier, tous les mercredis, les "bricolous" préparent activement les éléments de décors qui orneront la commune dans le cadre du fleurissement 2025. Le thème sera "la biodivercité". D'ores et déjà, de beaux papillons multicolores, des abeilles et autre loutre préparent leurs arrivées dans les parterres sermageois. Merci de leur investissement !

Par une belle journée printanière, nous avons eu le plaisir de recevoir un atelier "Pléchie" dans le cadre du "mois de la Pléchie" orchestré par le Parc du Morvan, le samedi 8 mars. Un grand merci à tous les participants, et vive l'édition 2026.

Pour clôturer ce premier trimestre, au tour des membres du comité des fêtes de nous régaler avec sa fameuse tartiflette dont la réputation n'est plus à faire. Les assiettes étaient généreuses et les convives ont bien profité de la soirée qui a duré jusqu'au bout de la nuit.

Merci à nos présidents et à leurs membres de faire vivre notre village.

Saluons la fin d'une nouvelle tranche de travaux à l'église Saint-Pierre réalisée, une fois encore, par les dons versés à l'association "A Notre Dame de la Salette". N'hésitez pas à venir voir l'abside rénovée, ça vaut le détour !

Lors de son assemblée générale, l'association "La Ronde des Arts en Morvan" présidée par Monique Derangère, a dévoilé son programme 2025. Nous aurons le plaisir d'accueillir, du 4 au 10 août, à l'église Saint-Pierre, Peter Meyers, sculpteur. Un concert sera donné, par le Duo Fantasia, flûte traversière et piano, le mercredi 6 août à 17 h. A l'issue de ce récital, nous vous convions à la salle socioculturelle à 19 h 30 pour "Le dîner de Frida", repas organisé par l'association "A Notre Dame de la Salette". Si vous souhaitez réserver dès maintenant, merci de contacter Roger Boulin, trésorier de l'association au 06.87.25.02.78. Pour information, les bénéfices liés à cette manifestation seront intégralement reversés à l'association. D'ores et déjà, les membres sont à pied d'œuvre pour concocter une soirée haute en couleur.
Le programme intégral de ce festival vous sera communiqué lors du prochain bulletin municipal. En sachant qu'un concert avec le quartet "Artouvent" en partenariat avec "Le Vent sur l'Arbre", "Le Cercle Diogène" et "Fleurs de Jazz" aura lieu le 1er mai à Saint-Honoré les Bains.
Ne manquez pas les rendez-vous décrits dans la page "Annonces" de notre bulletin. Rendez-vous, au concours de belote le 30 avril, aux commémorations du 8 mai, au concert du "Chœur des Deux Rivières" que nous accueillerons le vendredi 6 juin à l'église Saint-Pierre et bien sûr, venez faire un petit tour à la brocante du CCAS le 15 juin !

Au nom du conseil municipal, je vous souhaite un agréable printemps.

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 MARS 2025

Convocation du 17 Février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SERMAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Dominique STRIESKA, Maire.

Présents : Olivier BICHON, Jean-Noël BERNARD, Alain COLLIN, Jean-Pierre CORDIER, Fanny COURTHAUDON, Lydie KLEIN, Régis GRANDJEAN, Emmanuel GRIMOND, Annick NOVAK, Dominique STRIESKA.

Absente ayant donné pouvoir : Lisa ADAMKIEWICZ à Lydie KLEIN

Secrétaire de séance : Lydie KLEIN

Le procès-verbal de la séance du 5 Décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Objets des délibérations :
- Intervention de Oser/Maclé
- Approbation du Compte Financier Unique
- Affectation du résultat 2024
- Vote des subventions versées aux associations
- Instruction des autorisations et actes d'urbanisme – Avenant N°3
- Questions diverses

INTERVENTION DE MaClé (MORVAN ARON COMITÉ LOCAL POUR L'EMPLOI) ET L'ENTREPRISE A BUT D'EMPLOI Ô'SER

Depuis deux ans, l'expérimentation "Territoire zéro chômeur" se développe en territoire Morvan-Aron.

La cheffe de projet MaClé et la Directrice d'Ô'ser sont venues présenter au conseil municipal le travail accompli au cours de ces deux années et faire part des projets à venir.

Le Comité Local pour l'Emploi MaClé, pilote l'expérimentation en recevant et accompagnant les personnes privées d'emploi, en organisant les commissions de travail, en validant les nouvelles activités et en créant le consensus territorial sur les 10 communes habilitées.

L'EBE a pour but premier de produire des emplois manquants sur le territoire et adaptés aux personnes privées durablement d'emploi qu'elle embauche sur proposition du CLE.
A ce jour, l'Entreprise à But d'Emploi Ô'ser embauche 42 salariés sortis de la privation d'emploi grâce à la signature d'un CDI à temps choisi.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE et AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024

Ces deux points à l'ordre du jour sont reportés au prochain conseil municipal car le CFU n'étant pas encore validé par la DDFIP à ce jour, il ne peut être voté.

SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS N°2025-03-01

Madame Le Maire, expose au Conseil Municipal la répartition des subventions aux associations :

Associations	Attribution pour 2025
Amicale des Sapeurs-pompiers ME	50 €
Camosine	50 €
CAUE	35 €
Comité des fêtes de Sermages	800 €
Les Croqueurs de Pommes – le greffon	50 €
Festi' rencontres	50 €
La Ronde des arts	100 €
Les P'tits Buissonniers	50 €
Le Souvenirs français	610 €
Siné qua non	50 €
Morvan Aron Comité Local pour l'Emploi	150 €
TOTAL	1 995 €

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES D'URBANISME – AVENANT N°3
N°2025-03-02

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a confié l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme à l'Agence Technique Départementale Nièvre Ingénierie, 14 bis rue Jeanne d'Arc 58000 NEVERS par une convention en date du 22 février 2021.

Par la suite un avenant n°1 portant sur la modification des conditions financières ainsi que des modalités de durée et de résiliation, puis un avenant n°2 portant sur l'élargissement du périmètre des prestations aux autorisations et déclarations des actes relatifs à la police de la publicité extérieure ont été conclus entre les parties.

Madame le Maire expose au conseil municipal que l'ATD Nièvre Ingénierie augmente ses tarifs d'instruction des autorisations et actes d'urbanisme effectués pour le compte de la commune.

En conséquence, Madame le Maire présente le projet d'avenant n°3 à ladite convention. Ce dernier modifie l'annexe 1 qui fixe les nouveaux tarifs applicables en la matière qui se décomposent comme suit :

Un forfait annuel (cotisation) de 1,65 € par habitant de la commune et, en sus, pour chaque instruction d'un :

Type de Dossier	Tarif
Permis de Construire	100 €
Certificat d'Urbanisme de type a	20 €
Certificat d'Urbanisme de type b	40 €
Déclaration Préalable	70 €
Permis de Démolir	80 €
Plan d'aménagement	120 €
Autorisation de Publicité	70 €

Conseil municipal

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante :

- **APPROUVE** l'avenant n°3 à la convention relative à l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour signer ledit avenant ainsi que tous les documents afférents,
- **AUTORISE** Madame le Maire à en suivre l'exécution et en assurer le règlement

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstention : 0)

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire informe le conseil municipal de la lettre reçue en mairie le 10 mars 2025, envoyée par Madame la Sous-Préfète de Château-Chinon concernant la téléphonie mobile suite au rendez-vous en Sous-Préfecture.
- Madame le Maire demande au conseil municipal s'ils ont également reçu chez eux le courrier du Député Julien GUIBERT : Question écrite au gouvernement concernant le problème de réseau de téléphonie mobile sur la commune.
- Point sur le Pont de Champ martin, Madame le Maire a fait le point avec la CCBLM. Un bureau d'études (Atelier 2 F) a été missionné afin d'évaluer l'état de conservation et les dégradations de celui-ci. A ce jour pas de planification sur cette visite, mais les éléments du rapport seront transmis à la mairie. Cette compétence étant incluse dans la voirie et donc transférée à la CCBLM, la commune n'a aucune démarche particulière à effectuer.
- La question de la réactualisation éventuelle des charges de chauffage a été abordée pour le logement au-dessus de la mairie.

Séance levée à 20H40

Le Maire
Dominique STRIESKA

Le secrétaire de séance
Lydie KLEIN

CCAS

Séance du 31 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un mars, à dix-neuf heures, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Commune de SERMAGES, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Dominique STRIESKA, Présidente.

Présents : Jean-Noël BERNARD, Olivier BICHON, Paule COUPAIN, Fanny COURTHAUDON, Sandrine HAROU, Céline MARTIN, Annick NOVAK, Marie-Jo PHELON, Amandine RICCI,

Absents :
Absents ayant donné pouvoir : Jean-Pierre CORDIER à Annick NOVAK, Lydie KLEIN à Paule COUPAIN, Nadège ROUSSEAU à Jean-Noël BERNARD
Secrétaire de séance : Amandine RICCI

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au président du CCAS de voter le compte financier unique et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant qu'il convient d'élire un président de séance pour le vote du compte financier unique,

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

-**ÉLIT**, Olivier Bichon président de séance,
et après en avoir délibéré :
A l'unanimité, Madame le maire étant sortie et n'ayant pas pris part au vote,
- APPROUVE le compte financier unique 2024 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Sermages annexé à la présente délibération.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024

Les membres du CCAS, après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, décide de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) **C Résultat à affecter** **= A+B (hors restes à réaliser)** **(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)**		2 990,97 € 2 392,49 € **5 383,46 €**
D Solde d'exécution d'investissement		3 937,00 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		0,00 €
Besoin de financement F	**=D+E**	**0,00 €**
AFFECTATION = C	**=G+H**	**5 383,46 €**
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		0,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		5 383,46 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0,00 €

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Madame la Présidente propose le budget suivant, considérant les dépenses et les recettes prévisibles au budget 2025, qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses..…….. 8 413.46 €
Recettes…… 8 413.46 €
Section d'investissement - Recettes …… 3 937.00 €

La commission du CCAS, après en avoir délibéré, arrête et vote le budget primitif 2025 tel que présenté ci-dessus.

TARIFS PETITS TRAVAUX

Madame la Présidente rappelle les tarifs des petits travaux effectués chez les particuliers de la commune.

Elle rappelle également qu'ils n'ont pas été modifiés depuis 2019 et propose ainsi :
- 20 € de l'heure sans matériel
- 25 € de l'heure avec matériel (débroussailleuse, taille haie …)
- 30 € de l'heure avec tracteur tondeuse
- 60 € avec tracteur/broyeur

Après en avoir délibéré l'Assemblée :

APPROUVE les tarifs mentionnés ci-dessus.

Info Préfecture

COMMUNIQUE DE LA PREFECTURE A L'ATTENTION DES PROPRIÉTAIRES D'ARMES

Vous êtes chasseur, tireur sportif ou de ball-trap, ou vous détenez au moins une arme*?
** seuls les fusils de chasse à canons lisses acquis avant le 1er septembre 2011 ne sont pas soumis à déclaration.*

Vous avez l'obligation de créer votre compte personnel dans le Système d'Information sur les Armes (SIA) afin de ne pas être considéré comme étant en détention illégale de vos armes et faire l'objet d'un dessaisissement :
https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr

Pour procéder à la création de votre compte SIA, pensez à vous munir de :
- votre pièce d'identité : carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour (pour les étrangers UE et hors UE)
- un justificatif de domicile
- votre permis de chasser si vous êtes chasseur
- votre licence de tir ou de ball-trap si vous êtes licencié.

Info Sénat

INSTAURATION DU SCRUTIN DE LISTE PARITAIRE DE MOINS DE 1 000 HABITANTS

Dans sa séance du 11 mars dernier, après des débats particulièrement enflammés, le Sénat a adopté la proposition de la loi qui va instaurer, dès les prochaines élections municipales, le scrutin de liste paritaire dans toutes les communes du pays, même les plus petites.

La question de la parité n'a pas été la seule à faire débat. Car au-delà de celle-ci, la proposition de loi instaurera le scrutin de liste, à la proportionnelle, dans les quelque 25 000 communes de moins de 1 000 habitants. Ce sera donc la fin du scrutin plurinominal avec possibilité de panachage - et possibilité pour les électeurs de rayer des noms.

"Ce texte, à l'article 1er, supprime les modalités spécifiques d'élection des conseillers municipaux dans les communes de moins de 1 000 habitants, appliquerait donc désormais les mêmes règles que les autres communes. C'est la fin du scrutin plurinominal avec panachage : ces communes éliraient leur conseil municipal au scrutin proportionnel, avec des listes paritaires - autant d'hommes que de femmes et une alternance obligatoire homme/femme sur l'ensemble de la liste. Conscient des difficultés spécifiques qui peuvent se présenter dans les petites communes, le Sénat a adopté plusieurs dispositions pour faciliter l'application de la réforme. La proposition de loi permet, dans les communes de moins de 1 000 habitants, le dépôt de listes incomplètes, tout en prévoyant un minimum de candidats par liste. Ainsi, la liste est réputée complète si elle compte jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif prévu à l'article L. 2121-2 du Code général des collectivités territoriales. Ce texte, s'il va au bout de son parcours et si le Conseil constitutionnel le valide, entrera en vigueur dès les élections municipales de l'an prochain".

Communiqué de l'association des Maires de France (AMF)

CIDFF
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
Nièvre

Groupe de parole
Femmes victimes de violences conjugales

Verbales, psychologiques, physiques, sexuelles, économiques ou cyberviolences :
rien ne justifie d'être maltraitée dans son couple.
Vous n'êtes pas seule.

De 14h à 15h30
Gratuit et confidentiel

Nevers
1er semestre 2025

Les jeudis
13 mars
27 mars
10 avril
Mardi 6 mai
22 mai
5 juin
19 juin
3 juillet

Vous souhaitez vous inscrire ou avoir des renseignements, contactez le
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de la Nièvre (CIDFF 58)
Tel : **03 45 52 31 14** ou **06 61 06 06 98**

Avec le soutien de L'Assurance Maladie Nièvre et de la DRDFE Bourgogne-Franche-Comté

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

France Travail

Votre inscription automatique à France Travail

Vous êtes inscrit en mission locale en CEJ ou PACEA.
A partir de janvier 2025, vous serez automatiquement inscrit à France Travail.
Le versement de vos aides est maintenu.
Votre suivi continue avec votre conseiller actuel.

En cas de question, les conseillers sont joignables au 0 805 41 02 62.

CC BAZOIS LOIRE MORVAN

La série de courtes vidéos #blmicionpeut a commencé à être diffusée ! ✨

La Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, soutenue par la Région Bourgogne-Franche-Comté et accompagnée de l'AJE (Association Jeunesse Entreprises) sont heureux de vous les présenter pour démarrer ce début d'année 2025.

Vous pouvez les retrouver et les partager via :
- le site internet de la CCBLM, dans les actualités :
https://www.bazoisloiremorvan.fr/videos-promotionnelles-blmicionpeut/
- ainsi que sur la page dédiée :
https://www.bazoisloiremorvan.fr/vivre-sur-le-territoire/petite-enfance-jeunesse-et-scolaire/les-actions-jeunesse-blmicionpeut/
- un post Facebook a été créé le vendredi 10/01 matin à 10h sur notre page Facebook.
- post Facebook, article et page du site internet renvoyant tous vers notre nouvelle chaîne YouTube :
https://www.youtube.com/@blmicionpeut

N'hésitez pas à vous abonner.

Vidéos qui ont donc été présentées aux 4e et 3e des collèges du Champ de la Porte de Cercy-la-Tour et Anthony Duvivier de Luzy le jeudi 09/01 dernier lors du deuxième forum intercommunal de l'orientation, de la formation et des métiers qui s'est tenu à Luzy.

Bon visionnage... Et au plaisir de continuer à valoriser le territoire avec vous.

Info vélo

AVIS DE PASSAGE "La Cyclo Montagnarde du Morvan"

Les samedi 28 et dimanche 29 juin, l'association "Jeune garde sportive nivernaise cyclo" organisera une rando cyclo dénommée "La cyclo montagnarde du Morvan". Un circuit se déroulera le samedi et trois le dimanche. Les communes seront traversées le samedi 28 juin entre 9 h et 18 h et le dimanche 29 juin entre 5 h et 21 h. Trente et une communes du Morvan seront ainsi parcourues. Automobilistes, soyez prudents !

* Club cyclotouriste affilié à la FFCT.
Contact : Michel MOUSSY - 13 Rue de la Grenouillère - 58000 SAINT-ELOI
Courriel : jgsncyclo58@gmail.com

A Notre Dame de La Salette

En ce 27 janvier dernier, s'est tenue l'assemblée générale de l'association "A NOTRE DAME DE LA SALETTE" dans la, fraichement rénovée, salle des associations. Seize membres étaient présents, cinq étaient excusés avec pouvoir. Cette année marquera l'anniversaire des dix ans d'existence de cette association qui a pour objectif l'aide à l'entretien et à la sauvegarde du patrimoine de l'église Saint-Pierre de Sermages.
En ouverture, Guy Montaron, président depuis dix ans, a présenté le fruit de ses dernières recherches sur les origines historiques de la construction de la chapelle dédiée à Notre Dame de la Salette qui donne à l'église Saint-Pierre une spécificité à découvrir puisqu'elle a deux absides.

Puis, il a retracé le parcours de ces dix années, en montrant l'avancée des travaux intérieurs et extérieurs, d'embellissement et de réparation, effectués par la municipalité avec le soutien de l'association. Durant ces années, au total, ce sont 28 000 € qui ont été reversés à la commune grâce à la générosité des donateurs et au dévouement des membres plus qu'actifs !

Le président a rappelé les manifestations de 2024 qui ont attiré beaucoup de participants en n'oubliant pas de remercier tout à chacun. Puis, il a présenté les photos de la tranche des travaux en cours : ravalement de la façade extérieure de la chapelle et reprise de joints d'étanchéité sur la tourelle qui monte au clocher sans oublier un nettoyage de la statue de la Salette.

Dans son bilan financier, Roger Boulin, trésorier, a indiqué que grâce à l'engagement de chacun et à la générosité de nombreux donateurs, le compte financier 2024 montre un résultat particulièrement fructueux qui a permis d'étendre la tranche de travaux initialement prévue.

A l'heure des renouvellements de mandats, chaque membre a souhaité conserver sa place. Ainsi, le bureau se compose de : Guy Montaron, président, Marguerite Collin, vice-présidente, Roger Boulin, trésorier, Paule Coupain, secrétaire, Dominique Strieska, présidente d'honneur.

La programmation des manifestations 2025 ainsi que le budget prévisionnel ont été arrêtés. Une soirée théâtre avec restauration possible ouvrira la saison le 22 février à 17h. Un stand sera tenu à la brocante du CCAS le 15 juin, chacun pourra faire un don en objets divers au profit de l'association. Le repas estival dénommé "Le dîner de Frida" se déroulera en soirée le mercredi 6 août à la salle socioculturelle. Le traditionnel pèlerinage de La Salette aura lieu le dimanche 21 septembre. Une deuxième soirée théâtre pourrait venir clore la saison 2025 en octobre.
En remerciement pour son engagement, le président Guy Montaron, très ému, s'est vu remettre un album photos sur la vie de l'association au cours des dix dernières années. Un deuxième exemplaire est consultable en mairie. Il y sera conservé pour les générations futures.

Pour rappel, entre avril et octobre, il est possible de visiter l'église (guide de visite en français, en allemand et en hollandais. Nous sommes en attente de la version anglaise), voire de bénéficier d'une visite guidée en s'adressant au président*.

* Contact : Guy Montaron 06.82.44.88.48 Courriel : guyc.montaron@orange.fr

Soirée théâtre

LA CUISSE DU STEWARD

Programmée à l'assemblée générale de l'association "A Notre Dame de la Salette", en ouverture de saison, la pièce de théâtre "La cuisse du steward" a attiré un vaste public le samedi 22 février. Nos amis de la "Malle au grenier" de Haute-Savoie, plus précisément de Massongy, en villégiature à Sermages le temps d'un week-end, nous ont ravis avec l'interprétation de la comédie de Jean-Michel Ribes : "La cuisse du steward". Ainsi Marie Canovas, notre Jonathan Grimond, Jean-Marc Thiebaud, Fabrice Baud-Lavigne, Fred Canovas, acteurs de la compagnie "La Malle au Grenier" nous ont fait une démonstration époustouflante de leurs talents. Ils étaient assistés de Catherine Canovas pour la mise en scène et régie et de Dominique Grillet et Fred Canovas pour les décors.

"La cuisse du steward nous embarque dans une insolite et aventureuse excursion vers la Cordillère des Andes. A la suite du crash de leur avion, un couple devenu anthropophage pour survivre rencontre un hurluberlu nommé Toups qui les incite à changer leur rapport à l'autre et au monde. Ainsi, Jean-Michel Ribes présente des situations désopilantes inspirées d'un dramatique fait divers mais traitées d'une manière légère et décalée dans la tradition du boulevard. Un propos politique se fait néanmoins entendre : tout en brocardant les ravages de l'ultralibéralisme, un champ des possibles révolutionnaires se laisse entrevoir. Il exhorte à ne pas se replier derrière les préjugés et autres réflexes sécuritaires mais à s'ouvrir à l'inconnu, à l'étranger".

A l'issue de la représentation les membres de l'association "La Malle au grenier" ont échangé avec les spectateurs restés nombreux pour partager le dîner préparé par les membres de l'association "A Notre Dame de la Salette". Au menu, pour être en adéquation avec la thématique de la soirée : une belle cuisse de poulet rôtie !

Merci à tous les protagonistes pour cette belle soirée de partage et de convivialité !

Soirée théâtre

Melting TOF

Dans le cadre de la saison culturelle "Côté jardins", en partenariat avec la Communauté de communes Bazois Loire Morvan, nous ont été présentées deux formes courtes sur la vieillesse et le désir le mercredi 12 février.

Deux personnages au soir de leur vie y partagent leurs passions, bien décidés à ne rien lâcher de leur feu sacré. La soirée s'est ouverte tout en poésie nostalgique, tendre et décomplexée sur "Été 69", Jean (marionnette à taille humaine) joue avec ses souvenirs. Il les met en scène et les projette sur écran à l'aide de petites marionnettes et de micro-caméras. Entre champ serré et champ large, le spectacle est une jolie mise en abîme.

Photo Alice PIEMME

Puis, ce fut au tour de Bernard d'entrer en scène. Mais il se fait attendre. Puis, n'arrive pas à faire son entrée. Réquisitionne son musicien qui l'amène enfin sous le feu des projecteurs. Et là, telle une locomotive emballée sur la Missouri Pacific Railroad, Bernard file comme une balle sur les rails du blues et du rock'n'roll. Si rien ne l'arrête, c'est que dans son foyer brûle un feu intense, un feu alimenté par son amour infini pour la scène, une volonté de donner le meilleur de lui-même ! Bernard vit intensément, Bernard est la rage de vivre, Bernard est le rock'n'roll et "Chaud must go on" !

Confrontés à cette fragilité, cette impuissance du corps qu'amène le grand âge, les personnages de chacune de ces courtes formes trouvent des chemins singuliers pour exprimer la vitalité qui les habite encore et peut-être plus que jamais.

Un merci chaleureux à Alain Moreau et Nicolas Laine, respectivement créateur et artiste associé de la compagnie belge du TOF Théâtre, invitée par La Maison.
Un merci fraternel à Annick Bertrand en charge de la commission culture de la communauté de communes, ainsi qu'à Didier Cornu coordonnateur de l'évènement pour avoir choisi la commune de Sermages dans la programmation culturelle 2025.
Un merci solidaire aux techniciens qui ont installé une estrade pouvant accueillir les 62 spectateurs attentifs.

Comité des Fêtes de Sermages

Soirée tartiflette du Comité des Fêtes de Sermages le 22 mars 2025

En ce samedi 22 mars, beaucoup de concurrence en face de la soirée tartiflette du comité. Mais malgré les animations proposées à Brinay et Villapourçon (tartiflette, les copieurs), Onlay (concert jazz), Moulins-Engilbert (Boum des petits buissonniers) et St-Hilaire-en-Morvan (repas de printemps), de nombreuses personnes ont répondu présent à l'invitation du Comité des Fêtes de Sermages.

La salle était pleine et les convives ont pu se délecter d'une succulente tartiflette préparée par les membres de l'association.

L'ambiance était conviviale et la soirée se termina sur les rythmes de deux jeunes animateurs venus de l'Yonne.

Tous à cheval !

Bonjour à tous c'est Fanny COLLIN !

Le 18 novembre 2024, suite à une formation complète en BPJEPS activités équestres à Brazey-en-Plaine (21) obtenue avec franc succès puisque j'ai validé non pas un mais deux diplômes simultanément avec les options « Initiation poney cheval » et « Approfondissement technique », j'ai créé mon entreprise à Sermages sous le nom de « F.C – monitrice d'équitation indépendante ». Grâce à mon entreprise je propose divers services dans le milieu équestre : des cours d'équitation tous niveaux (aussi bien à des propriétaires qu'à des cavaliers en club ou encore des personnes en situation de handicap), du travail de chevaux, du débourrage et de l'éducation des jeunes équidés, de la valorisation, des coachings de cavaliers en concours sur diverses disciplines, des interventions ou remplacement dans des structures équestres. Je peux également m'occuper du travail d'écurie, entretien quotidien avec nourrissage et soins aux chevaux, sorties au paddock, curage, gardiennage... Je me déplace dans toute la région BFC et je suis régulièrement dans la Nièvre ; la Saône et Loire et l'Yonne. Je suis amenée aussi à me déplacer sur d'autres structures pour coacher les cavaliers et cavalières en concours dont certains ont pour objectif la participation aux Championnats de France 2025 et sont déjà en partie qualifiés pour leurs premiers championnats !

Formée dans l'un des centres de formation des plus réputés de la région, j'ai notamment eu la chance d'apprendre aux côtés de Benoît RICHARD, instructeur, cavalier professionnel de sauts d'obstacles et ancien cavalier de haut niveau en concours complet d'équitation (sélectionné aux JO dans les années 80-90). Je continue à m'élever professionnellement avec des formations par la Fédération Française d'Equitation ou autres organismes en tant que monitrice mais aussi chef de piste saut d'obstacle et complet ou encore juge de dressage. Je propose donc aussi mes services en tant qu'officielle de compétition.

N'hésitez pas à me contacter si vous ou l'un de vos proches êtes intéressés ou juste me suivre sur les réseaux sociaux pour me donner encore plus de visibilité afin de pouvoir vivre pleinement de mon nouveau métier, qui est avant tout une passion et ne me fait pas voir les heures ni la difficulté de travail que cela implique !

Contact
Téléphone : 07 83 41 21 67
Mail : fc.monitriceindependante@gmail.com
Facebook : F.C – Monitrice d'équitation indépendante
Instagram : fc.monitriceindependante

Bienvenue !

"C'est avec une immense joie que je pose mes valises au 419 chemin des Guignebards, dans votre belle commune. Dès mon arrivée, j'ai été touchée par l'accueil chaleureux des habitants et la sérénité qui émane de ces paysages verdoyants. Je suis heureuse de rejoindre votre communauté où la nature, l'histoire et la convivialité se mêlent harmonieusement.

J'ai hâte de découvrir davantage cette belle région, d'échanger avec vous et pourquoi pas, de contribuer à la vie locale.

Merci pour votre accueil et au plaisir de vous rencontrer.

Dominique PEDRON".

« Installés dans la commune depuis février 2025, nous sommes ravis de nous présenter à vous. Nous nous appelons Alexia et Louis SERONDE, mariés depuis août 2024 et bientôt parents : un heureux événement est prévu pour juillet prochain !

Alexia travaille comme kinésithérapeute à Luzy, et Louis est technicien en systèmes de sécurité à Marzy. Nous avons choisi de poser nos valises ici pour y construire notre vie de famille, dans le cadre paisible et verdoyant de Mouniot.

Au plaisir de faire connaissance avec vous au détour d'un chemin, d'un marché ou d'un événement local !

À bientôt ! »

Vie communale

Petit à petit l'oiseau fait son nid. Petit à petit, ce sont encore quelques mètres carrés de crépi qui ont été finalisés le 14 février (travaux prévus au budget 2024). Cette nouvelle tranche de travaux, n'a pu être possible, comme pour toutes les autres, que par les dons et le dévouement des membres de l'association "A Notre Dame de la Salette" à organiser des manifestations. Comme il a été rappelé lors de l'assemblée générale de celle-ci, qui fête ses dix ans cette année, au total, l'investissement réalisé à l'intérieur et à l'extérieur de l'église s'élève à 28 000 € !

En plus de la façade polygonale de l'abside, l'étanchéité de la tourelle de l'escalier menant aux cloches a été réalisée. C'était un impératif car l'eau ruisselait à l'intérieur du fait des joints défaillants usés par le temps. La location d'une nacelle ayant été nécessaire pour réaliser ces travaux, notre maçon, Pascal Hubantz en a profité pour refaire une beauté à la splendide et majestueuse statue de la Salette sans la descendre de son socle.

Un grand merci à Guy Montaron ainsi qu'à son équipe pour le suivi du chantier et à Pascal Hubantz et ses ouvriers pour l'exécution tout simplement parfaite de ces travaux.

La Pléchie Morvandelle

"Le mois de la Pléchie*" s'est achevé le 15 mars dernier, avec un nombre record d'ateliers et de participant(e)s : près de 500 personnes ont ainsi pu découvrir cette belle technique, au cours de 34 ateliers lors desquels nous avons été, à chaque fois, chaleureusement accueillis. Le repas final de la Pléchie, organisé par le comité des fêtes de Vandenesse, a lui aussi, été un succès. Merci à vous tous et toutes pour votre investissement et votre participation !".

C'est par ces mots que Maud Marchand, responsable du pôle éducation-patrimoine et coordonnatrice de l'écomusée du Morvan remerciait tous les protagonistes ayant participé au "Mois de la Pléchie".

Le 8 mars, c'était au tour de l'atelier de Sermages, commune fidèle au « Mois de la Pléchie » depuis sa création. Cette année, il s'agissait de poursuivre la haie située sur l'exploitation de Gilbert Boulin le long de la D37 en direction de Château-Chinon.
De nombreuses photos et même une vidéo nous ont été envoyées à cette occasion et n'ont pas toutes pu faire l'objet d'une parution dans cet article. Si vous souhaitez les consulter, adressez-vous en mairie, nous vous les ferons suivre. Merci aux photographes et cinéastes.

Au niveau du Parc du Morvan, Maud Marchand indique : Pour vous permettre de revivre tous les moments du "Mois de la Pléchie", veuillez trouver, en suivant ce lien, toutes les photos des ateliers :
https://drive.google.com/drive/folders/1GjzB_4mn9dwdzF8eUawLIUIHR0uLlXP1?usp=sharing

"Sachez aussi, que dès le samedi 29 mars, la Maison des Hommes et des Paysages à Saint-Brisson ouvre une nouvelle salle consacrée aux savoir-faire du Morvan dans laquelle la pléchie tient une belle place.

* La pléchie, ou l'art de tresser des haies vives, est non seulement une technique respectueuse de l'environnement, elle a aussi un résultat esthétique. L'attrait paysager de la haie pléchée est toujours une fierté pour toutes celles et ceux qui y ont travaillé.

Si vous voulez apprendre cette technique, rendez-vous l'année prochaine pendant le "mois de la pléchie". Toutes les informations pratiques sur le site du Parc Naturel du Morvan :
https://www.parcdumorvan.org/le-mois-de-la-plechie-2025/

Le bonheur est dans le pré ... ou, tout au moins, dans ses haies !

Nous voilà partis, munis d'outils recommandés ... dont nous ignorons tout à la fois le nom et l'utilité ! Rendez-vous à 9h dans un pré de Sermages, reçus par les locataires du lieu, un troupeau de charolaises, intriguées par l'agitation inhabituelle ! De nombreux véhicules se garent sous leur museau. Une vingtaine de personnes en sort, en tenue de travail, armée d'outils plus appropriés que les nôtres ! Nous sommes accueillis par le Parc du Morvan en la personne de Maud, chef d'orchestre de cette journée inoubliable.

Chacun prend plaisir à se saluer et à échanger des nouvelles, café à la main. Certains ont reçu l'art de la pléchie au berceau, d'autres sont devenus plécheux grâce aux ateliers des « plécheux du Morvan », comme celui d'aujourd'hui. Ce temps d'accueil s'étire, semble ne jamais finir ... Nous comprenons alors que tout atelier de pléchie débute nécessairement par le traditionnel « pléchie plécha » !

Subitement, sans aucun signe précurseur, un mouvement lent et déterminé s'opère. Un participant puis deux puis trois ... tout le monde rejoint un bout de haie, chacun à sa place, le bon outil à la main, et alors ... le bal de la pléchie commence !

Pourtant, cette haie, qui peut-elle intéresser ? Elle montre un visage si défait ! Ronces et bois mort au pied, lierre et chèvrefeuille, aubépines et arbustes divers qui ont grandi trop vite, les plus faibles s'étant fait étouffer par leurs voisins, branches éparses qui ont manqué d'éducation et n'en ont fait qu'à leur tête ...

Les gestes sont instantanément précis ! Serpe, croissant, goujard, cognée, tronçonneuse, masse ... entreront dans la danse au fur et à mesure, sur fond sonore de commentaires joyeux ! Certains plécheux « débarrent » la haie, d'autres trient bois et branchages, d'autres encore « piantent les pôs » ...

Vient alors le temps de l'intervention ultime ... Chacun y va de son commentaire avisé pour sélectionner l'arbuste digne d'être blessé, plié et entrelacé entre les « pôs » ! Le geste précis et déterminé du parfait plécheux est alors posé ! L'art délicat de l'incision est, bien sûr, réservé aux initiés car il ne faut surtout pas oublier le soin du talon ! Toutefois, si un stagiaire est jugé digne de recevoir ce précieux secret de famille, cet art lui sera transmis !

L'angélus, sonné depuis le clocher de l'église toute proche, n'arrête pas l'ardeur des plécheurs ! Le souper se mérite !

Et quel repas ! Le repas des plécheux est digne d'un repas de moissonneurs : service, entraide, attention à l'autre, échange de souvenirs d'antan ... bonne chair, bon vin, bonnes liqueurs ...

Comme il est difficile de repartir au pré ! Mais l'amour des gestes ancestraux et de la nature est irrésistible. A nouveau, chacun piante, piéche, plie, entrelace, consolide, égalise, commente, rit, raconte ses souvenirs ... Comme notre haie a dorénavant fière allure ! Le travail fraternel de toute une communauté lui a rendu sa dignité; le printemps la fera revivre ! Vive la renaissance des haies vives !

Yves et Catherine de Zélicourt

"LA BIODIVERCITE"

C'est lors d'une soirée aux allures récréatives, mais très studieuse néanmoins, que les ingénieux bénévoles qui gravitent autour de la valorisation de notre village par la fabrication de décorations autour d'une thématique, se sont retrouvés pour évoquer celle de 2025.

Non, il n'y a pas de faute d'orthographe, c'est bien la "biodivercité" qui sera mise à l'honneur dans le cadre du thème du fleurissement : la biodiversité au cœur de notre, petite, cité. Contraction de "biologique " et de "diversité", la biodiversité englobe chaque être vivant sur terre qu'il soit visible ou invisible, petit ou grand, végétal ou animal, champignon ou bactérie.

Après avoir mis en scène les jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, changement de registre avec la fabrication d'une multitude d'êtres vivants, bien entendu, les bactéries ne seront pas représentées, car invisibles !

A pied d'œuvre depuis le mois de janvier, notre valeureuse équipe des "bricolous" dessine, coupe, peint, repeint une multitude de petites bêtes plus représentatives les unes que les autres de la biodiversité bourguignonne.

Ainsi, vous pourrez voir des abeilles butineuses, d'élégants papillons, une salamandre tachetée, mais aussi une leucorrhine à gros thorax évoluer dans les parterres sermageois.

Vous découvrirez, grâce au talent d'un ingénieux bricoleur, un regroupement de nichoirs à oiseaux tout simplement magnifique.

Mammifère emblématique des cours d'eaux, la loutre d'Europe est protégée en France depuis 1972. Pourtant, en 1990, elle disparaît presque totalement de Bourgogne. Toutefois, depuis le début des années 2010, elle a initié une reconquête de ses anciens territoires, particulièrement en Morvan. Celle fabriquée par notre équipe ne sera pas effarouchée, vous pourrez venir la contempler en toute quiétude !

A l'abribus, ce seront des chauves-souris qui graviteront autour d'une église reconstituée.

D'autres bébêtes sont en cours de fabrication ainsi que les panneaux d'entrée de village qui annonceront le thème.

Encore une fois, un immense merci à nos artistes qui prennent du plaisir à se retrouver tous les mercredis, malgré les conditions drastiques liées au froid qui règne dans l'ancienne salle des fêtes, transformée en atelier.

Verger conservatoire

Sous la houlette de l'infatigable Jean Lesort, canne à la main gauche, sécateur dans la droite, et entouré des fidèles membres de l'association G.R.E.F.F.O.N (Groupe pour la Reconnaissance des Espèces Fruitières et Forestières Oubliées de la Nièvre), les arbres du verger conservatoire ont bénéficié d'une taille printanière.

En ce 12 mars, le temps n'était pas au beau fixe, mais cela n'a pas découragé les visiteurs désireux d'en apprendre plus sur la taille des arbres et à venir s'essayer au maniement du sécateur. On remarqua la présence haute en couleur, et nous ne parlons pas des vêtements, du désormais retraité Philippe Chaussard venu apprendre la taille. Truculent, jusqu'aux outils à utiliser, il était venu avec une tronçonneuse dans le coffre ! Halte là ! La taille des fruitiers est nécessaire pour une bonne récolte de fruits et pour la bonne santé de l'arbre, mais la suppression de bois mort, de branches mal placées nécessitent de délicates interventions qui ne peuvent se faire qu'au sécateur !

Quoi qu'il en soit, la taille peut paraître facile en théorie, mais quand il s'agit de se confronter aux pommiers, cerisiers ou pruniers... C'est bien moins évident.

Merci aux bénévoles de l'association du G.R.E.F.F.O.N d'avoir entretenu nos arbres fruitiers, à Marielle, notre employée et coordinatrice de cet après-midi et au public d'avoir suivi avec intérêt la démonstration.

CARRE MILITAIRE DE SERMAGES

Sur le sermageois de l'année dernière à la même époque, nous vous avions relaté que lors d'une cérémonie au cimetière de Maux, nous avions pu admirer le travail remarquable de l'association "Le Souvenir Français" concernant la sauvegarde des tombes mauxaises des soldats Morts pour la France. Nous avions également appris que c'était Arnaud Boque, membre de cette association, qui était à l'initiative de leur sauvegarde. Contactés, Arnaud et le président de l'association Laurent Demain ont répertorié les sépultures sermageoises.

Comme nous vous l'avions aussi appris, il est normal qu'il y ait beaucoup plus de noms sur le monument aux Morts que de tombes dans le cimetière. En effet, à l'issue du premier conflit mondial seul un quart des corps identifiés a été réclamé par les familles, non pas par désintérêt mais la barbarie des combats était telle qu'il était impossible d'identifier les pauvres soldats. De fait, il est logique de ne retrouver que douze soldats dans le cimetière de Sermages pour ce conflit soit onze tombes car une tombe est double. La même logique s'applique pour la seconde guerre mondiale. Les soldats qui ne sont pas inhumés à Sermages reposent dans les cimetières militaires à proximité des champs de bataille où ils ont disparu.

Toutes ces tombes ont besoin d'une restauration. Dans un premier temps, il a fallu retirer tous les graviers ou terre pour dégager les cadres. Dans un second temps, il a fallu toutes les passer au nettoyeur haute pression afin de les démousser et raviver la pierre.

Ultérieurement, il faudra refaire certains cadres trop abîmés et remettre de beaux graviers blancs. Ensuite, viendront des travaux de peinture, notamment pour une sépulture entourée de barrières et surmontée d'une statue.

Quand tous ces travaux seront terminés, "le Souvenir Français" apposera des plaques d'identification individuelles et des cocardes sur les tombes. Une plaque signalétique sera, quant à elle, apposée à l'entrée du cimetière.

Nous vous tiendrons informés quand les travaux se continueront, si vous voulez participer.

Un immense merci à Arnaud Boque et à Christian Gaumard, tous deux bénévoles et membres de l'association "Le Souvenir Français" qui ont fait un travail remarquable épaulés par Guy Montaron, Roger Boulin, Alain Collin et Marielle, notre employée.

Informations couverture mobile

Comme vous le savez, une grande partie de la commune de Sermages est impactée par la perte de réseau de téléphonie mobile, arrivée soudainement, le 6 mars 2024. Il y a un an, nous pensions qu'il ne s'agissait que d'une panne. Hélas, les informations recueillies grâce à l'intervention de notre sénatrice Madame Nadia Sollogoub auprès d'Orange tombent, comme un couperet, le 11 juin 2024. Orange indique : "La difficulté réside dans l'extinction du site le 06/03/2024 ZB2_FOUGERET (Roche à Saint-Léger-de-Fougeret) en raison du changement de bailleur. Le terrain privé agricole situé au Lieu-dit les TACHENERES à Saint-Léger-de-Fougeret est moins avantageux pour la commune de Sermages. Une demande est réalisée pour inclure éventuellement la commune de Sermages dans le prochain arrêté de demande de couverture ciblée (DCC)".

Sauf que nous n'avons pas été informés ni par Orange, ni par les services de l'Etat qui ont forcément eux, entre leurs mains, le permis de construire de la nouvelle antenne sans pour autant se préoccuper de savoir si les hameaux des alentours allaient demeurer couverts. C'est bien là qu'est le problème. Si nous avions été prévenus, nous aurions pu essayer d'agir à ce moment-là.

Certes, même avant l'arrêt de ce pylône léodégarois, la réception n'était déjà pas parfaite, mais on s'en contentait... Désormais, il faut faire plusieurs kilomètres pour pouvoir consulter ses mails ou envoyer une photo par sms. Sans compter sur les appels qui tombent directement sur la boite vocale et/ou les conversations hachées.

A la demande du premier adjoint de la commune de Saint-Léger de Fougeret, lui-même impacté, France 3 a décidé de nous accorder une interview pour parler de nos soucis et ainsi médiatiser pour essayer d'avoir plus de visibilité, le 25 février 2025. Suite à ce reportage, nous avons été contactés par d'autres médias nationaux, TF1 avec une diffusion dans "La matinale de TF1" le 27 févier - BFM TV avec plusieurs passages le 1er mars et EUROPE 1 le 2 mars dans l'émission "Europe 1 - matin week-end".
Puis, ce fut au tour de "NEO" de venir jusqu'à nous. La journaliste, Mélenn Gautier était moins pressée que les autres et a fait un reportage plus complet. Celui-ci a été diffusé le 18 mars 2025. D'autres médias ont relayé sans que nous sachions exactement lesquels. On nous a même dit qu'on parlait du village de Sermages jusqu'en Belgique !
Tous les reportages précités sont disponibles sur notre site internet.

Coup d'épée dans l'eau ? Nous verrons bien. La seule réaction a été la réception du compte-rendu de la visite que nous avions eu avec Madame la Sous-préfète le 17 janvier et qui nous a été adressée le 6 mars. Voici ce que Madame Emilie Acquistapace nous indiquait :
"Je reviens vers vous concernant les problèmes de téléphonie mobile rencontrés sur votre commune et suite à notre rendez-vous en sous-préfecture le vendredi 17 janvier 2025, en présence de Monsieur Jean-Michel Dupuis, premier adjoint au maire de la commune de Saint-Léger-de-Fougeret". Et d'indiquer : "J'ai sollicité l'opérateur Orange pour une réévaluation de la situation en proposant une rehausse du pylône actuel ou la réactivation de l'ancien pylône. Aucune solution technique est proposée par cet opérateur". Et d'ajouter : "J'ai également saisi les autres opérateurs pour savoir si des projets de déploiement sur fonds propres étaient prévus sur votre commune. A ce jour, aucun déploiement n'est prévu". En guise de conclusion, elle indique "Dans le cadre du dispositif du New Deal Mobile, je vous informe que des études radios seront demandées aux quatre opérateurs pour votre commune afin de confirmer l'absence de couverture. La prochaine remontée pour les demandes d'études radios auprès de l'ANCT est prévue le 17 mars 2025".
Depuis ce courrier, silence radio.

Patrice Joly, sénateur et Julien Guibert, député, se sont mobilisés et ont interpellé les autorités compétentes.

A ce jour, le pylône métallique sur lequel étaient installées les antennes des opérateurs télécoms n'a pas été démonté.

D'autres villages vivent la même mésaventure, mais ce n'est pas vraiment une consolation, nous en convenons. Soyez assurés que nous faisons notre possible pour que la situation évolue, mais de toute façon, des délais incompressibles nous obligent à devoir attendre.

Agenda des Manifestations

CONCOURS DE BELOTE le mercredi 30 avril
Organisé par le Comité des Fêtes de Sermages.
A la salle socioculturelle de Sermages, à 19h30.
9 € par joueur. Toutes les doublettes seront primées.
Restauration possible sur place, après le concours : assiette franc-comtoise.

COMMEMORATIONS le jeudi 8 mai

La municipalité vous donne rendez-vous aux cérémonies :
Maux à 9h
Préporché à 9h45
Moulins-Engilbert à 10h45
Sermages à 11h30
Suivi d'un vin d'honneur à la salle des associations de Sermages.

CONCERT le vendredi 6 juin
La chorale 'Le Chœur des Deux Rivières" du collège "Les Deux Rivières" de Moulins-Engilbert nous gratifiera de sa prestation le vendredi 6 juin à 20 h à l'église Saint-Pierre de Sermages.
Pot de l'amitié offert par le comité à l'issue du concert

BROCANTE le dimanche 15 juin
Le CCAS organise sa traditionnelle brocante.
A partir de 6 h - 2 € le ml
Possibilité de se restaurer sur place.
Inscription en mairie au 03/86/84/63/49 ou par mail commune-de-sermages1@orange.fr

JAMBONS A LA BROCHE le samedi 5 juillet
Organisé par le Comité des Fêtes de Sermages.
A la salle socioculturelle de Sermages à partir de 19h30.
Animé par Emmanuel Moquet.

Annonces

Albin POIRIER est né le 3 janvier 2025, à la grande joie de ses parents.
La municipalité souhaite la bienvenue à Albin, et félicite toute sa famille.

Rosalie DU PELOUX DE PRARON MARTIN est née le 9 janvier 2025, à la grande joie de ses parents.
La municipalité et le comité des fêtes souhaitent la bienvenue à Rosalie, et félicitent toute sa famille.

Louis PARENT est né le 13 mars 2025, à la grande joie de ses parents.
La municipalité souhaite la bienvenue à Louis, et félicite toute sa famille.

Décès de Monsieur CESCA Edouard le 27 mars 2025 à l'âge de 87 ans.
La municipalité présente ses sincères condoléances à la famille.

Afin d'accueillir au mieux les nouveaux sermageois, ces derniers sont invités à se faire connaître en mairie auprès de la secrétaire pendant les horaires d'ouverture, ou pendant les permanences du samedi matin. Cette démarche permettra d'apporter des informations précieuses sur le fonctionnement de notre territoire et avant tout de faire connaissance.

CCAS à votre service :

Pour vos petits travaux ou entretiens extérieurs, inscrivez-vous directement auprès de la secrétaire de mairie.

Les personnes qui le désirent ont la possibilité de recevoir la newsletter de l'Office de Tourisme. Vous pouvez vous inscrire à la mairie ou en faire la demande à l'adresse suivante : tourisme@rivesdumorvan.fr

Si vous désirez recevoir par mail les informations diverses sur la vie du territoire, merci d'envoyer vos coordonnées à l'adresse suivante : commune-de-sermages1@orange.fr

Le sermageois est actuellement distribué dans votre boîte aux lettres. Une version numérique gratuite vous est également proposée. Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez vous inscrire en mairie ou en faire la demande à l'adresse suivante : commune-de-sermages1@orange.fr

Remerciements
Pour les dons au profit du CCAS par le maire et ses adjoints.
Pour les dons occasionnels de livres et revues pour la bibliothèque.

N'oubliez pas de :
- Jeter vos appareils électriques ou électroniques dans le conteneur à la mairie (rasoirs, téléphones, jouets à piles…)
- Retirer votre carte d'accès à la déchetterie ainsi que les sacs roses et jaunes aux normes de la collecte, disponibles en mairie.
- Bien trier vos déchets.

POUR SE DISTRAIRE

	A	B	C	D	E	F	G	H
1								
2								
3				■				
4							■	
5					■			
6						■		
7			■					
8								

Horizontalement :

1 – Sermages en est une.
2 – Suscités un désir sexuel.
3 – Groupement d'Intervention Régional. Fleuve espagnol
4 – Dédaignera.
5 – Hautain. Sciences et Technologies Industrielles
6 – Appareil pour laver le conduit auditif. Révolution.
7 – Dieu solaire. Nommer.
8 – Gardois.

Verticalement :

A – Edictera.
B – Extravagant.
C – Partie du globe oculaire.
D – Astate. Arbres
E – Unir. Il en fut Baba.
F – Maisons russes. C'est-à-dire.
G – Après bis. Département.
H – Alcaloïde toxique.

5	1	6					2	
		8			2			
4		9		3				
	8		2		5		3	
3					9			
		5				4	1	
		1		9				8
	4			6				
							4	7

Les péripéties de Tic et Tac

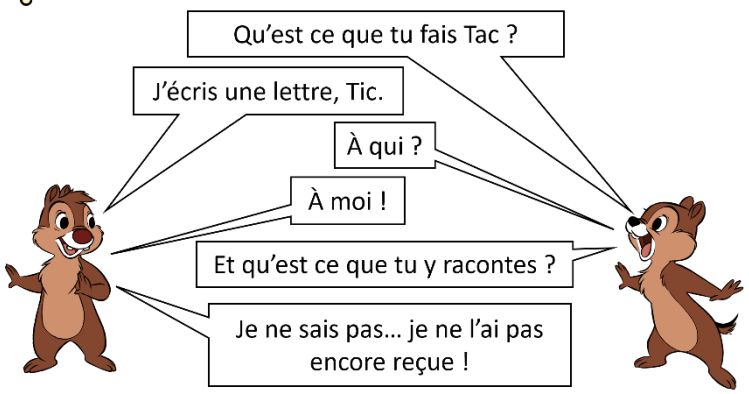

Citation

Qui ne dit rien consent, mais qui consent à tout sans rien dire est une belle lavette, un bon à tout et un propre à rien.

Pierre DAC

On ne dit pas....., on dit .....!

On ne dit pas glouglouter, mais siroter une tisane !
On ne dit pas un sans-culotte, mais un adepte des plages du Cap d'Agde !
On ne dit pas sesquicentenaire, mais c'est qui ce vieux gâteux !
On ne dit pas une profondeur, mais une sportive spécialiste du skating !
On ne dit pas sexologie, mais avoir une relation intime à la maison !

Solutions du n°143

	A	B	C	D	E	F	G	H
1	P	A	N	D	E	M	I	E
2	O	N	D	U	L	A	N	T
3	T	A	■	E	■	G	T	I
4	A	C	E	T	O	N	E	■
5	G	O	■	T	U	E	R	■
6	E	N	T	O	R	S	E	S
7	R	D	A	■	S	I	T	E
8	E	A	U	X	■	E	S	T

8	5	2	6	3	4	7	1	9
7	4	3	5	9	1	8	2	6
1	9	6	7	2	8	3	4	5
6	1	4	3	7	2	5	9	8
9	8	7	1	6	5	4	3	2
2	3	5	4	8	9	6	7	1
5	7	1	2	4	6	9	8	3
3	2	9	8	5	7	1	6	4
4	6	8	9	1	3	2	5	7